

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 11 avril 2014**

La séance est ouverte à 20h30.

Présents : DERANQUE Roger, Maire.
ARAMAND Françoise, 1^{ère} Adjointe ; RIOU Jean-Yves, 2^{ème} Adjoint,
VALENTIN Régis, 3^{ème} Adjoint, REUS Anne-Cécile, 4^{ème} Adjointe.
Conseillers municipaux : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, BRESSIER Martine,
DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe,
GARDON Alain, GUEYDON Alain, MIRAN Audrey, MORRA Roger,
ROMANI-PREVOTEAU Céline, TENDEIRO Jean, VANOVERTVELDT Sandrine.

Absent : CANONNE Claude.

Pouvoir : CANONNE Claude à REUS Anne-Cécile.

Secrétaire de séance : VALENTIN Régis.

Le Conseil municipal approuve les comptes-rendus des séances des 28 février et 30 mars 2014.

Désignation des délégués de la commune auprès des organismes extérieurs

Le Maire informe les membres présents qu'il convient, à chaque renouvellement du Conseil municipal, de procéder à la nomination des délégués de la commune auprès des divers syndicats intercommunaux et des différentes instances et organismes dont elle fait partie.

Après en avoir délibéré et procédé aux votes, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉSIGNE les délégués ci-après auprès des organismes suivants :

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Luberon

Déléguée titulaire : REUS Anne-Cécile

Délégué suppléant : GUEYDON Alain

Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme

Délégué titulaire : GUEYDON Alain

Délégué suppléant : VALENTIN Régis

Syndicat du Marderic

Délégués titulaires : REUS Anne-Cécile, VALENTIN Régis.

Délégués suppléants : MORRA Roger, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

Correspondant Défense Nationale

Délégué titulaire : AUDIBERT Régis

Syndicat Durance Luberon Eau/Assainissement

Délégués titulaires : EGG Philippe, VALENTIN Régis.

Délégué suppléant : GARDON Alain

Comité du Bassin de l'Emploi

Délégué titulaire : GUEYDON Alain

Comité Communal Feux de Forêts

Délégué titulaire : VALENTIN Régis

Délégué suppléant : MORRA Roger

Commission communale de sécurité et d'incendie

Président : DERANQUE Roger

Délégués titulaires : MORRA Roger, REUS Anne-Cécile, TENDEIRO Jean.

Comité National d'Action Sociale pour le personnel territorial

Déléguée titulaire collègue élus : VANOVERTVELDT Sandrine

Déléguée titulaire collègue agents territoriaux : BLANC Pascale

Syndicat d'Electrification Vauclusien

Délégué titulaire : EGG Philippe

Délégué suppléant : VALENTIN Régis

Conseil d'Administration de la Maison de Retraite

Président : DERANQUE Roger

Délégués titulaires : DAUPHIN Anne-Marie, RIOU Jean-Yves.

Syndicat Mixte Forestier

Délégué titulaire : GARDON Alain

Délégué suppléant : TENDEIRO Jean

Conseil d'Administration de l'Association Basilic Diffusion

Délégué titulaire : AUDIBERT Régis

Déléguée suppléante : DELOGU-HAMELIN Marie-Christine

Constitution des Commissions municipales

L'article L 2121-22 du CGCT prévoit la possibilité, pour les conseils municipaux, de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du Conseil municipal dans le cadre de la préparation des délibérations.

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent

pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux.

Le Maire en est Président de droit. Les Adjointes en assurent la Vice-présidence et représentent le Président si besoin. Ils sont en charge de chaque commission ou sous-commission, avec attribution des délégations de compétence correspondantes.

Après en avoir délibéré et procédé aux votes, le Conseil municipal, à l'unanimité :

ENTERINE la composition des Commissions municipales suivantes :

Commission des finances

Préparation et suivi des budgets.

Analyse et maîtrise des dépenses.

Fiscalité.

Examen des demandes de subventions.

Président : DERANQUE Roger

Vice-président : RIOU Jean-Yves

Membres : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe, GARDON Alain, REUS Anne-Cécile.

Commission Urbanisme, Travaux et Environnement

1 - Urbanisme réglementaire : examen des dossiers de demande de Permis de Construire, de Déclaration Préalable de Travaux. Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Président : DERANQUE Roger

Vice-président : RIOU Jean-Yves

Membres : AUDIBERT Régis, DAUPHIN Anne-Marie, EGG Philippe, GARDON Alain, GUEYDON Alain, REUS Anne-Cécile, TENDEIRO Jean.

2 - Travaux : voirie urbaine et voirie rurale. Entretien des bâtiments communaux. Suivi des activités des Services Techniques de la commune.

Président : DERANQUE Roger

Vice-président : VALENTIN Régis

Membres : CANONNE Claude, MORRA Roger, REUS Anne-Cécile, TENDEIRO Jean.

3 - Environnement : environnement, développement durable, embellissement et fleurissement, jardins familiaux.

Président : DERANQUE Roger

Vice-présidente : REUS Anne-Cécile

Membres : AUDIBERT Régis, BRESSIER Martine, CANONNE Claude, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, MORRA Roger, ROMANI-PREVOTEAU Céline, TENDEIRO Jean.

Commission Vie économique et Emploi

Relations avec les acteurs économiques : Agriculture, Artisanat, Commerce, Professions libérales et prestataires divers, tourisme.

Suivi des marchés : hebdomadaires (Etang/mardi) et estivaux (Cabreyrade et nocturnes).

Soutien à l'emploi et insertion professionnelle.

Président : DERANQUE Roger

Vice-président : RIOU Jean-Yves

Membres : DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, GUEYDON Alain, ROMANI-PREVOTEAU Céline.

Commission Affaires scolaires, périscolaires et petite enfance

Relations avec les enseignants, les parents d'élèves et les structures associatives compétentes (Crèche, Centre aéré).

Participation au Conseil d'Ecole.

Restaurant scolaire : règlement, charte.

Accueil périscolaire : réforme des rythmes scolaires, garderie.

Président : DERANQUE Roger

Vice-présidentes : ARAMAND Françoise, REUS Anne-Cécile.

Membres : AUDIBERT Régis, BLANC Claudie, CANONNE Claude, VANOVERTVELDT Sandrine.

Commission Jeunesse et Sports

Aide et soutien aux animations sportives.

Développement des activités de loisirs.

Equipements sportifs et associatifs : analyse des besoins et propositions, développement des projets.

Président : DERANQUE Roger

Vice-présidente : ARAMAND Françoise

Membres : AUDIBERT Régis, CANONNE Claude, DAUPHIN Anne-Marie, MIRAN Audrey, VANOVERTVELDT Sandrine.

Commission Information

Communication municipale : invitations, affichage.

Communication externe : presse quotidienne régionale, autres médias.

Bulletin municipal « Le Télégraphe ».

Organisation des réunions publiques.

Site Internet.

Président : DERANQUE Roger

Vice-présidents : ARAMAND Françoise, VALENTIN Régis.

Membres : DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, GUEYDON Alain, TENDEIRO Jean.

Commission Vie associative, culturelle et patrimoine

Animations festives et culturelles : fêtes et cérémonies, expositions, conférences, concerts, Fête Nationale, Fête de la musique, Téléthon, Fête des Lumières, Arbre de Noël communal, etc., ...

Relations avec les Associations.

Relations avec les intervenants extérieurs (école de musique, régisseurs, etc..).

Culture Provençale.

Président : DERANQUE Roger

Vice-présidente : ARAMAND Françoise

Membres : BLANC Claudie, BRESSIER Martine, DAUPHIN Anne-Marie, DELOGU-HAMELIN Marie-Christine, EGG Philippe, MIRAN Audrey, MORRA Roger, REUS Anne-Cécile, RIOU Jean-Yves, ROMANI-PREVOTEAU Céline, TENDEIRO Jean, VALENTIN Régis, VANOVERTVELDT Sandrine.

Autres commissions et organismes

Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est un organe collégial qui intervient obligatoirement dans les procédures formalisées de marchés publics (appel d'offres, marché négocié ou dialogue compétitif), et facultativement dans les procédures adaptées.

Président : DERANQUE Roger

Vice-présidente (représentant le Maire) : REUS Anne-Cécile

Membres titulaires : GARDON Alain, MORRA Roger, TENDEIRO Jean.

Membres suppléants : EGG Philippe, GUEYDON Alain, VALENTIN Régis.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), établissements publics administratifs communaux, sont régis par les articles L 123-4 à L 123-9, et R 123-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles.

Le rôle social des communes s'exerce à travers le CCAS. Il joue un rôle important dans la mise en œuvre des politiques sociales en direction de la petite enfance, des jeunes en difficulté, des personnes âgées et des publics les plus fragiles.

Son existence est obligatoire. Son Président en est de droit le Maire, qui se voit cependant adjoindre un Vice-président qui le remplacera en cas d'absence. Le CCAS est un établissement public communal qui est géré par un Conseil d'Administration qui comprend quatre membres élus par le Conseil municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention sociale, d'animation sociale ou de développement social dans la commune.

Président : DERANQUE Roger

Vice-présidente (représentant le Maire) : ARAMAND Françoise

Membres élus : BRESSIER Martine, MORRA Roger, VALENTIN Régis.

Elus référents

Gestion des conventions de mise à disposition et des plannings d'utilisation de l'ensemble des infrastructures communales.

Elus référents : ARAMAND Françoise, BLANC Claudie.

Relations avec les résidents du hameau du Collet Blanc.

Elus référents : RIOU Jean-Yves, VALENTIN Régis, GARDON Alain.

Délégations du Conseil municipal au Maire

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L2122-22) permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de bonne administration communale, il est demandé au Conseil municipal de confier au Maire les délégations suivantes, ce dernier ayant en retour l'obligation d'informer les membres du Conseil des décisions qu'il aura prises en vertu de ces délégations.

Après en avoir délibéré et enregistré les votes, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE, pour la durée du présent mandat, de confier au Maire les délégations suivantes :

- Prendre, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de vingt mille euros hors taxes (20.000 € HT) et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à quatre mille six-cents euros (4.600 €).
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code, dans le respect des limites géographiques notifiées par zonage dans le document annexé au règlement d'urbanisme en vigueur sur la commune.
- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle et ce devant toutes les juridictions.
- Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme.

La séance est levée à 22h45.